

## GROUPE DE TRAVAIL DÉPARTEMENTAL DES DIRECTEURS

23 NOVEMBRE 2023

### **- L'autorité fonctionnelle du directeur :**

L'IA-DASEN indique que, pour le moment, le sujet n'a pas été abordé avec les IEN. En ce qui concerne l'autorité fonctionnelle s'exerçant sur le personnel communal (ATSEM par exemple), il faudra penser à faire une information aux maires en temps voulu, communiquer via un courrier à l'AMAC (Association des Maires et Adjointes de la Creuse) et/ou aux mairies en mettant les écoles en copie.

### **- Les invités au conseil d'école :**

Le fait que les ComCom aient pris la compétence école n'a pas été pris en compte dans le texte régissant le conseil d'école. Le représentant est-il forcément un élu ? Un administratif a-t-il la possibilité de siéger ?

L'IA-DASEN indique qu'il va faire remonter la question au service juridique du rectorat.

### **- La communication :**

- De nombreux spams et mails frauduleux envahissant régulièrement la messagerie académique, une procédure va être rédigée pour se protéger. En cas de doute sur un mail reçu, il est possible de l'envoyer à l'adresse [abuse@ac-limoges.fr](mailto:abuse@ac-limoges.fr) pour vérification. En cas de doute sur le piratage de la boîte mail, il est possible d'accéder à la plateforme AMERANA via le portail académique ou de contacter un téléconseiller au 05 16 526 686.

- La communication directe ministère-école va-t-elle s'amplifier ?

Par exemple, le questionnaire contre le harcèlement a été envoyé directement aux collègues sans passer par les DSDEN. L'IA-DASEN fait remarquer qu'il a reçu le questionnaire en même temps que les collègues. Il a fait part de son étonnement à la Rectrice qui fait remonter au ministère.

- En cas d'appel de la gendarmerie à l'école, pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un gendarme, il faut penser à demander le nom de la personne qui appelle puis demander l'envoi d'un mail ou prendre un numéro de téléphone sur lequel il est possible de rappeler ultérieurement.

- La création d'un espace « groupe départemental des directeurs » est prévue sur le site de la DSDEN 23.

### **- Questionnaire harcèlement :**

Le questionnaire n'était pas forcément adapté. Il était très compliqué à remplir et pas très lisible pour les CE2, notamment. Il a fallu dédramatiser, travailler en amont. Il aurait été préférable qu'il soit testé avant.

Après analyse, il faut rester vigilant s'il y a des signaux.

Le retour aux parents n'est pas forcément nécessaire. C'est à chaque enseignant de juger s'il est utile ou non.

#### **- Le CNR : « Notre école, faisons-la ensemble » :**

- Un mail a été envoyé par la rectrice le 29 septembre contenant un lien pour s'inscrire dans la démarche.
- Pour élaborer le projet, il faut réunir une grosse communauté et se concerter avec les enseignants, les ATSEM, les parents, la mairie, les élus, le périscolaire...
- Une cellule d'appui pour aider à cette concertation est mise en place.
- Une liste de tous les projets déposés est disponible sur Eduscol : il peut, par exemple, s'agir d'un projet de rénovation de la cour, d'un coin classe flexible...
- Après rédaction du projet, il faut l'envoyer au DASEN qui étudiera le projet et l'enverra à la Rectrice.
- C'est la mairie qui récupère l'argent pour faire les travaux concernant le projet. Les devis sont à fournir au moment de la rédaction du dossier. Le rectorat paie ensuite sur factures.
- Une carte des projets en cours est présentée lors des réunions territoriales.

#### **- Les APQ (activités physiques quotidiennes) :**

- Tous les kits de matériel sportif disponibles ont été distribués aux écoles élémentaires ou primaires (les écoles maternelles ne sont pas concernées). 19 kits sont manquants mais toutes les écoles du département devraient être fournies.
- Elles peuvent être pratiquées sur des temps scolaires ou périscolaires.
- Elles peuvent prendre différentes formes : lors des temps de classe dans différents domaines, lors de déplacements à pied, lors des récréations (pratiques ludiques avec du matériel imposé)...
- Un sportif de haut niveau pourrait intervenir dans les écoles afin de stimuler les enfants et de leur donner envie de bouger.

#### **- Formation à la gestion des crises en milieu scolaire :**

- Formation proposée aux directeurs d'école mais aussi aux IEN, cadres, personnels ressources, CPE, personnels de direction du 2nd degré.
- Formation sur la gestion de différents types de crises : risques majeurs et PPMS, agressivité d'un parent, perturbations de la part d'un élève...
- Stage de 2 jours (de 8h30 à 20h) au collège Jules Marouzeau à Guéret, limité à 15 personnes. Indemnité prévue de 120€ par jour. Stage en pension complète avec possibilité d'accueil en internat.
- 3 sessions sont prévues : en janvier (vacances de Noël), février (vacances d'hiver) et avril 2024 (vacances de Pâques).

